

Collège juridique franco-roumain d'études européennes

FICHE DE LA DISCIPLINE D'ENSEIGNEMENT

Intitulé de la discipline d'enseignement:	DROIT DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ÉCONOMIQUES				
Université:	Université de Strasbourg	Département:	Collège juridique d'études européennes		
Année d'études:	master II	Semestre:	1 ^{er} (9 ^e)		
Diplôme:	Master II Droit et gouvernance des affaires européennes et internationales				
Nombre total d'heures d'enseignement:	18	Dont nombre d'heures de cours:	10	et de TD:	8
Nombre de crédits ECTS:	4				
Titulaire:	Prof. univ. dr. Edoardo Stoppioni				

Thèmes des cours	Thème 1. L'« architecture » de la gouvernance économique mondiale
	I. Définitions II. Approche historique
	Thème 2. L'activité de l'Organisations des Nations Unies en matière économique
	I. Remarques liminaires II. L'Assemblée générale III. Le Conseil de sécurité
	Thème 3. Les institutions de Bretton Woods (Fonds monétaire international, groupe de Banque Mondiale)
	I. Groupe de la Banque mondiale II. FMI
	Thème 4. L'organisation mondiale du commerce
	I. Du GATT à l'OMC II. Organisation III. Les accords IV. Le règlement des différends
	Thème 5. Les organisations internationales économiques « fermées »
	I. Organisation de coopération et de développement économiques II. Banque des règlements internationaux
	Thème 6. Les groupements informels
	I. Institutions sectorielles : l'exemple du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire II. « Groupes des grands »

Bibliographie

Lectures par thème

Pour la préparation de l'examen, il est impératif de se référer aux passages des manuels indiqués en gras et disponibles dans l'espace Domino (Daloz Bibliothèque).

L'intégralité du programme n'étant pas couverte par ces passages, il est également utile de se référer aux autres lectures indiquées. En plus des lectures indiquées, la consultation des sites de chaque institution internationale est chaudement recommandée.

En plus des lectures indiquées, la lecture suivante est recommandée pour un aperçu synthétique :

H. ASCENSIO, *Droit international économique*, Paris, PUF, 2020, 2^e éd., pp. 75-107

I. L'« architecture » de la gouvernance économique mondiale

□

R. BISMUTH, D. CARREAU, A. HAMANN, P. JUILLARD, *Droit international économique*, Paris, Daloz, 2017, 6^e éd., pp. 21-27, 33-41 et 4950

□ **P.-M. DUPUY, Y. KERBRAT, *Droit international public*, Paris, Daloz, 2020, 15^e éd, pp. 772-791**

□

J. WOUTERS, J. ODERMATT, « Comparing the 'Four Pillars' of Global Economic Governance: A Critical Analysis of the Institutional Design of the FSB, IMF, World Bank, and WTO », *Journal of International Economic Law*, 2014, pp. 49-76

II. L'activité de l'Organisations des Nations Unies en matière économique

□ Charte des Nations Unies, chapitres IV, V, VII et X

□ CNUDCI, *Guide de la CNUDCI*, Vienne, 2013, <http://www.uncitral.org/pdf/french/texts/general/12-57492-Guide-toUNCITRAL-f.pdf>

III. Les institutions de Bretton Woods (Fonds monétaire international, groupe de Banque Mondiale)

□ ***Droit international économique*, pp. 703-811**

□ ***Droit international public*, pp. 802-819**

□

F. MARTUCCI, « Les prêts des organisations internationales », in E. LAGRANGE, J.-M. SOREL (dir.), *Droit des organisations internationales*, Paris, LGDJ, 2013, pp. 796-799

□ D. CARREAU, *Le Fonds Monétaire International*, Paris, Pedone, 2009, 199 p.

IV. L'organisation mondiale du commerce (structure institutionnelle et sur le mode de fonctionnement et règlement des différends)

□ ***Droit international économique*, pp. 62-92 et 111-156**

V. Les organisations internationales économiques « fermées » (OCDE et BRI)

□

N. BONUCCI, J.-M. THOUVENIN, « L'OCDE, site de gouvernance globale ? », in SFDI, SECRETARIAT DE L'OCDE, *Le pouvoir normatif de l'OCDE*, Paris, Pedone, 2013, pp. 25-41

□ A. KERN, « Bank for International Settlements », in C. TIETJE, A. BROUDER (dir.), *Handbook of Transnational Economic Governance Regimes*, Leyde, Nijhoff, 2009, 1081 p., pp. 307-318

□ SFDI, SECRETARIAT DE L'OCDE, *Le pouvoir normatif de l'OCDE*, Paris, Pedone, 2013

VI. Les groupements informels

□ ***Droit international économique, 815-817***

□ B. ROST, « Basel Committee on Banking Supervision », in C. TIETJE, A. BROUDE (dir.), *Handbook of Transnational Economic Governance Regimes*, Leyde, Nijhoff, 2009, pp. 319-328

□ L. DELABIE, « Le G8, le G20 et les nouvelles formes de coopération internationale », *AFDI*, 2009, pp. 629-663

□ R. BISMUTH, « Les organisations internationales de régulation financière : l'exemple de l'Organisation internationale des commissions de valeurs », in E. LAGRANGE, J.-M. SOREL (dir.), *Droit des organisations internationales*, Paris, LGDJ, 2013, pp. 71-76

Liste de ressources didactiques nécessaires	- les notes prises pendant les cours et les TD - fiches de TD
----------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------

Pour la notation finale sont pris en compte:	
<ul style="list-style-type: none"> - le control terminal, - le contrôle continu en TD, - le type d'examen: examen avec note (sur 20), écrit, (dissertation, commentaire d'arrêt, cas pratique, au choix entre deux sujets). 	
Conditions pour la note minimale de passage:	Conditions pour la note maximale :
<ul style="list-style-type: none"> - connaissance minimale de la matière et de la méthodologie de l'exercice propose, - participation aux TD (présence minimale obligatoire et soumission des devoirs et des projets indiqués en TD). 	<ul style="list-style-type: none"> - connaissance approfondie du sujet, - la très bonne maitrise de la méthodologie d'exercice propose, - participation aux TD (assiduité et participation active), - connaissance approfondie des sujets des devoirs et de projets proposés dans les fiches de TD).

Elena PACEA

SECRETAR GENERAL
COLEGIUL JURIDIC FRANCO-ROMÂN DE STUDII EUROPENE